

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022

DELIBERATION 2022/073

Objet : Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) concernant les terrains situés dans le périmètre de la mesure compensatoire de la ZA des Géants et de la OAP Rue de Godewaersvelde à Steenvoorde

Séance du mardi cinq juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente.

Titulaires présents (57) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Arnaud DEVILLEZ – Gaëlle LEFEVRE – Christophe LEGROIS – Sophie SPATOLA – Evelyne LORIDAN – Nathalie BAUCHART – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Marc DEHEELE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Michel DUHOO – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Jean-Luc CAPPART – Samuel BEVER – Jean-Michel PLAETVOET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSENS – Franck MEURILLON – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Bertrand CREPIN – César STORET – Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Cindy SCHRAEN – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELYNCK

Suppléants présents (4) : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Jean-Luc SCHRICKE par Delphine LEBLANC – Marie-Madeleine CAMPAGNE par Dominique VAESKEN – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

Procurations (21) : Brigitte GALLI à Evelyne LORIDAN – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Jacques NUNS à Samuel BEVER – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Jean-Pierre BAILLEUL – Sophie ANDRE à Gaël DUHAMEL – Didier TIBERGHEN à Pascal DECOOPMAN – Dominique WALBROU à César STORET – Elizabeth BOULET à Valentin BELLEVAL – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Dominique DERAY à Marc DEHEELE – Luc EVERAERE à Sandrine KEIGNAERT – Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE – Jean-Paul SALOME à CINDY SCHRAEN

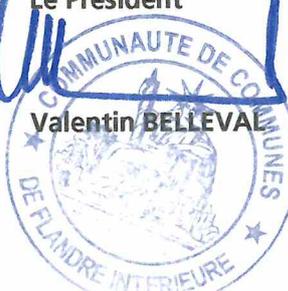
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 82

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL


**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022

DELIBERATION 2022/073

Objet : Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) concernant les terrains situés dans le périmètre de la mesure compensatoire de la ZA des Géants et de la OAP Rue de Godewaersvelde à Steenvoorde

Considérant la compétence en matière de développement économique, la CCFI aménage la Zone d'activités économiques du Pays des Géants sur la commune de Steenvoorde.

Considérant que la CCFI a présenté un dossier d'autorisation dans le cadre des travaux d'aménagement de la Zone d'Activité du Pays des Géants ;

Le projet impactant une zone humide d'une surface de 3,99 ha, une mesure compensatoire d'une superficie de 6,3 ha a été retenue par arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau n°59-2017-00077 du 23 février 2018, sur les parcelles YC61, YC69 partie, YC70 partie, YC97, YC131, YC 132 et D1079 partie, sises sur la commune de Steenvoorde au sud de l'autoroute A25.

D'autre part, dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace pour la constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat, la CCFI travaille, avec la commune et l'opérateur pressenti, à l'aménagement sur le site de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la rue de Godewaersvelde à Steenvoorde.

Pour ces deux projets d'aménagement mitoyens, la CCFI assure l'acquisition des terrains. A ce jour, la quasi-totalité des terrains est maîtrisée après accord amiable par la collectivité ou par transfert de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais.

Deux terrains, indispensables à la réalisation des deux projets, restent encore à acquérir et pour lesquels les négociations et recours amiables ont été épuisés.

Aussi, pour ne pas compromettre la réalisation des opérations, il convient de solliciter l'autorisation du conseil communautaire afin de recourir à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue d'obtenir par voie d'expropriation, les parcelles référencées au cadastre YC69 et YC97, d'une surface respectivement de 13 255 m² et 2 557 m², situées dans l'emprise des projets d'aménagement de la mesure compensatoire et de l'OAP rue de Godewaersvelde.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5214-1 ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L. 110-1, R. 112-5 et suivants et R. 131-3 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à recourir la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et à constituer le dossier d'enquête pour les parcelles YC69 et YC97 situées dans les périmètres d'emprises de la mesure compensatoire à l'aménagement de la ZA du Pays des Géants et de l'OAP de la rue de Godewaersvelde à Steenvoorde ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à demander à Monsieur le Sous-Préfet l'ouverture de l'enquête d'utilité publique ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et mesures nécessaires à l'exécution de cette procédure ainsi qu'à signer tous les actes et documents y afférents.

Vote :

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 05 juillet 2022,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Valentin BELLEVAL

